VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **01 octobre 2021 à 16 h 00**

AUJOURD'HUI **premier octobre deux mille vingt et un**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 septembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Nicaise JOSEPH à Lucas PEYRE, Julien BONY à Cécile LAPORTE, Jean-Pierre BRENAS à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Dominique BRIAT et Nicolas BONNET arrivent pendant la présentation de la question n°1.
Alexis BLONDEAU arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).
Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).
Eric FAIDY demande une suspension de séance à 17h41, à laquelle M. le Maire accède.
Rémi CHABRILLAT quitte la séance pendant la suspension de celle-ci et donne pouvoir à Thomas WEIBEL.
Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance à 17h50.
Les élus du groupe Avenir Républicain quittent la séance pendant le débat de la question n°3.
Pierre SABATIER quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Anna AUBOIS.
Anne-Laure STANISLAS quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Marion BARRAUD.

Rapport N° 41

MISE A DISPOSITION DE SERVICE A LA VILLE DE CLERMONT FERRAND POUR LA MAINTENANCE ELECTROMECANIQUE DES FONTAINES : REGULARISATIONS 2020 ET PREVISIONS 2021

Le service Process industriels de la Direction du cycle de l'eau de Clermont Auvergne Métropole est mis à disposition de la ville de Clermont-Ferrand pour assurer la maintenance des équipements électrotechniques des fontaines communales recyclées et non recyclées.

La convention de mise à disposition de service descendante a été approuvée par le conseil métropolitain du 29 juin 2018 et par le conseil municipal du 28 septembre 2018.

La convention prévoit l'élaboration d'une fiche sectorielle prévisionnelle pour l'année en cours et, si une différence apparaît entre la prévision et le montant constaté dans le compte administratif et validé par la collectivité bénéficiaire, l'élaboration d'une fiche sectorielle de régularisation pour l'année précédente.

Il convient de régulariser le coût 2020. La régularisation s'élève à 10 530 € en faveur de la ville de Clermont-Ferrand.

Le coût prévisionnel 2021 est calculé sur la base du coût réel 2020 et s'élève donc à 6 679 €.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, :

- d'approuver les dispositions de la fiche sectorielle 2020 jointe en annexe afin d'effectuer les régularisations nécessaires ;
- d'approuver les dispositions de la fiche sectorielle avec le coût prévisionnel 2021 afin d'émettre les mandats correspondants.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 OCT. 2021

Pour le Maire
l'Adjointe aux Finances,

Marion CANALÈS

Fiche sectorielle de mutualisation - Réel 2020
Mise à disposition du service Process Industriels/Exploitation et Maintenance des Systèmes Industriels de la Direction du Cycle de l'Eau au profit de la Ville de Clermont-Ferrand

Délibération du conseil métropolitain du 29 juin 2018
Délibération du conseil municipal du 28 septembre 2018

Pour Clermont Auvergne Métropole

Direction / Service mis à disposition :	Direction du Cycle de l'Eau- service Process Industriels
Chef de service :	Monsieur Collay
Référent avec la Ville de Clermont-Ferrand :	Monsieur Castellan

Pour la Ville de Clermont-Ferrand

Direction / Service de rattachement :	Direction du Patrimoine Bâti
Directrice :	Monsieur Debuire
Référents avec la Métropole :	Monsieur Debuire (suivi entretien-maintenance) Monsieur Gilbert (suivi investissements)

Rappel de l'objet de la mise à disposition

La mise à disposition porte sur la maintenance des équipements électrotechniques des fontaines recyclées et non recyclées dont la ville de Clermont- Ferrand a la charge. Des missions de maîtrises d'œuvres pourront être portées par les agents de Clermont Auvergne Métropole pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand.

La convention de mise à disposition détaille précisément le périmètre et les modalités d'intervention du service Process Industriels/Exploitation et Maintenance des Systèmes Industriels.

Détail des montants réels pour l'année 2020

Activités	Masse salariale (toutes charges incluses)	Charges directes affectées	Total
Pour rappel : prévisionnel 2020			
Maintenance des équipements électrotechniques des fontaines	14 886 €	2 270 €	17 156 €
Total			**17 156 €**
Réel 2020			
Maintenance des équipements électrotechniques des fontaines	6 369 €	257 €	6 626 €
Total			**6 626 €**

L'écart entre le prévisionnel 2020 et l'activité réelle s'élève à 10 530 euros, qui se décomposent comme suit : 8 517 euros à rembourser par la Métropole au titre de la masse salariale et 578 euros à rembourser à la Ville de Clermont-Ferrand au titre des dépenses directes affectées à l'exercice de la mission.

Fiche sectorielle de mutualisation- prévisionnel 2021
Mise à disposition du service Process Industriels/Exploitation et Maintenance des Systèmes Industriels de la Direction du Cycle de l'Eau au profit de la Ville de Clermont-Ferrand

Délibération du Conseil métropolitain du 29 juin 2018
Délibération du conseil municipal du 28 septembre 2018

Pour Clermont Auvergne Métropole

Direction / Service mis à disposition :	Direction du Cycle de l'Eau- service Process Industriels
Chef de service :	Monsieur Collay
Référent avec la Ville de Clermont-Ferrand :	Monsieur Castellan

Pour la Ville de Clermont-Ferrand

Direction / Service de rattachement :	Direction du Patrimoine Bâti
Directrice :	Monsieur Debuire
Référents avec la Métropole :	Monsieur Debuire (suivi entretien-maintenance) Monsieur Gilbert (suivi investissements)

<u>Objet de la mise à disposition</u>

La mise à disposition porte sur la maintenance des équipements électrotechniques des fontaines recyclées et non recyclées dont la ville de Clermont- Ferrand a la charge. Des missions de maîtrises d'œuvres et de maîtrises d'ouvrages pourront être portées par les agents de Clermont Auvergne Métropole pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand.

La convention de mise à disposition détaille précisément le périmètre et les modalités d'intervention du service Process Industriels/Exploitation et Maintenance des Systèmes Industriels.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2021

Activités	Masse salariale (toutes charges incluses)	Charges directes affectées	Total
Maintenance des équipements électrotechniques des fontaines	6 420 €	259 €	6 679 €
Total			**6 679 €**

Le montant prévisionnel pour cette mise à disposition s'élève à **6 679 €**.